RCS : CAHORS
Code greffe : 4601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CAHORS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1987 B 00137
Numéro SIREN : 342 730 470
Nom ou dénomination : ABIS

Ce dépôt a été enregistré le 05/10/2021 sous le numéro de dépôt 2973

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

① BILAN – ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2021

Désignation de l'entreprise : SAS ABIS AMBULANCES — 1 2

Adresse de l'entreprise : 19 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE 46100 FIGEAC — Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET * : 3 4 2 7 3 0 4 7 0 0 0 0 3 2 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 0

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
	Fonds commercial (1)	AH	1 220	AI	1 220
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	53 385	AK	53 385
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP	25 688	AQ	25 688
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	35 098	AS	32 105 — 2 992
	Autres immobilisations corporelles	AT	619 906	AU	561 737 — 58 169
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	1 353	CV	1 353
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH		BI	
	TOTAL (II)	BJ	736 649	BK	619 531 — 117 119
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	229 856	BY	32 850 — 197 006
	Autres créances (3)	BZ	34 927	CA	34 927
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	307 215	CG	307 215
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	3 158	CI	3 158
	TOTAL (III)	CJ	575 156	CK	32 850 — 542 306
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 311 805	1A	652 381 — 659 425

CERTIFIÉ CONFORME

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② **BILAN — PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051-SD 2021

Désignation de l'entreprise : SAS ABIS AMBULANCES — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 622)	DA	7 622
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	762
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	246 475
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	42 675
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	297 535
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	89 172
	TOTAL (III)	DR	89 172
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	172 925
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	15 601
	Dettes fiscales et sociales	DY	80 061
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	4 131
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	272 718
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	659 425

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont : Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont : Écart de réévaluation libre	1D	
	Dont : Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	272 718
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2021

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

DGFiP N° 2052-SD 2021

Désignation de l'entreprise : SAS ABIS AMBULANCES — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	974 934	FH		FI	974 934	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	974 934	FK		FL	974 934	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	10 400	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	9 618	
	Autres produits (1) (11)					FQ	12 357	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 007 309	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	206 796	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	41 465	
	Salaires et traitements *					FY	494 682	
	Charges sociales (10)					FZ	142 360	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	43 893	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	17 231	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	8 428	
	Autres charges (12)					GE	2 251	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	957 107	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	50 202	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	17	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	17	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 848	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	1 848	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	(1 831)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW	48 371	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2021

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABIS AMBULANCES — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) **(VII)**	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 *ter*)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) **(VIII)**	HH	
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	5 696
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 007 326
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	964 651
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	42 675
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1G	
(3) Dont	— Crédit-bail mobilier *	HP	
	— Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6*bis*)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)	HX	
(6*ter*)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 ; obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7 ; Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2021

ABIS
Société par actions simplifiée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 19 Avenue Général de Gaulle
46100 FIGEAC
342 730 470 RCS CAHORS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 42 674,90 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	42 674,90 euros
A titre de dividendes Soit 80,00 euros par action	40 000,00 euros
Le solde	2 674,90 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 249 150,04 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 1er août 2021.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 40 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2017 : 57 000 euros, soit 114 euros par titre.
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 57 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2018 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2019 : 60 000 euros, soit 120 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 60 000 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 JUIN 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Fanny BETTEVY

ABIS S.A.S
BETTEVY Fanny Jacques
10 Av. du Général de Gaulle
46100 FIGEAC
Tél. : 05 65 34 06 34
abis.figeac@gmail.com
Siret : 342 730 470 00032